

CAP des IAE du 3 mars 2015

Sous la présidence de M.GOMEZ, la CAP des IAE s'est réunit ce jour pour traiter des sujets ci-dessous :

- Approbation des procès verbaux ;
- Mobilité :
 - * cycle orphelin ;
 - * ONF ;
 - * DGER
- Examen de la liste d'aptitude ;
- Accueil en détachement/intégrations ;
- Examen des recours ;
- Points divers.

-+-+-+--+-+-+--

A l'ouverture de la CAP, une minute de silence est observée pour le décès de notre collègue Dorothee PAJEAUD - IAE en poste au CGGE et survenu le 23 décembre 2014.

L'ordre du jour est traité :

Déclaration liminaire

Le SNI AE-FO vous a envoyé dans un mail précédent sa déclaration. Vous pouvez la retrouver sur le site du SNI AE-FO.

Réponses de l'administration

En préambule, Michel GOMEZ, Président de la CAP, indique que seuls les domaines relevant du champ de compétence de la CAP seront examinés. Les réponses plus générales seront renvoyées au CT ou aux groupes de travail ad hoc.

RIFSEEP

Cette réforme n'est pas prévue actuellement pour les IAE. Le sujet sera revu en 2017.

L'Administration note une distorsion dans les régimes indemnitaires entre les différents secteurs d'emplois, notamment dans l'enseignement agricole. Cependant, à ce jour, M. GOMEZ indique ne pas avoir connaissance du schéma d'adhésion ministériel. Il sera revu en 2016 pour une application en 2017. Les IAE pourront être exclus du système comme cela est prévu dans les textes, mais cette position devra être motivée.

L'ensemble des OS se positionne contre le RIFSEEP pour les IAE.

Suite à ses propos, le SNIAE FO rappelle à l'administration que la demande de dérogation doit être adressée avant le 01 juillet 2015 à la DGAFP.

DÉCROISEMENT DES POSTES

Le décroisement aura des impacts sur la gestion du corps des IAE (spécialisation des agents, difficultés de réaliser des parcours mixtes MAAF-MEDDE...). L'Administration confirme le maintien du régime indemnitaire des personnels impactés.

La charte de gestion des IAE permettra de poser ces difficultés. Un prochain groupe de travail sur le sujet sera proposé aux OS avec un projet de charte de gestion comme base de travail, reste à trouver la date dans un calendrier social particulièrement chargé.

LES GROUPES DE TRAVAIL EN COURS :

Un groupe destiné au suivi des CFC est programmé.

La COSE va être installée pour permettre l'expertise de domaine. La liste des agents concernés devra être établie en définissant ceux relevant du MEDDE de ceux relevant du MAAF.

Liste d'aptitude : l'Administration propose un rééquilibrage des recrutements au sein du corps. Cela sera à discuter avec les OS.

LA CLAUSE DES 3 ANS

L'Administration estime appliquer cette clause de manière souple. Elle n'est pas systématique mais examinée au cas par cas. Des solutions sont proposées pour des cas où les difficultés sont « insurmontables » tant au niveau professionnel que personnel pour les agents.

Le SNIAE indique que le MEDDE présente moins de souplesse et émet des avis défavorables de principe pour des raisons de délais insuffisants sur le poste.

ARTICLE 14 DES STATUTS

A la demande du SNIAE, l'Administration accepte de modifier le contenu de l'article 14 des statuts des IAE devant permettre un accès des techniciens à l'examen professionnel et ceci d'ici l'été

prochain. La proposition sera transmise à la DGAFP.

GESTION DES POSTES AU MEDDE (INTERVENTION DE M. COURRET)

Le MEDDE est un ministère « très accueillant » avec près de 300 agents extérieurs arrivant au Ministère chaque année tout corps confondu. On comptabilise une centaine de catégorie A.

Il faut souligner que le schéma d'emplois est contraint au sein du MEDDE du fait d'une perte de 1000 à 1200 ETP par an. Actuellement, 5000 agents sont en PNA au MEDDE soit plus de 10% de l'effectif global. L'accueil se fait prioritairement pour les corps techniques (1/4 réservé aux IAE).

Les critères de sélection d'entrée doivent être suivis puisque sur 350 demandes enregistrées pour un cycle de mobilité, seules 50 demandes en moyenne pourront être satisfaites. Les priorités vont aux agents internes au MEDDE (ITPE ou agents sur BOP 217), puis sur les dossiers de rapprochement de conjoints, en plus de l'adéquation de l'agent au poste.

Cette année, suite à une bonne gestion du titre II au sein du MEDDE, à l'issue des cycles de CAP, les compteurs proposés aujourd'hui devraient être levés pour la plupart.

LES CHEFS DE MISSION

La liste des chefs de mission sera présentée à la CAP de juin prochain. La répartition quantitative (soit actuellement 80 attachés et 120 IAE) pourra être rediscutée.

SITUATION À L'ONF

Le SNIAE FO tient à alerter l'Administration sur les risques de RPS ou de harcèlement moral pouvant toucher des IAE voyant leurs postes supprimés.

L'ONF répond être très attentif à la situation des agents concernés. Le nouveau schéma d'organisation devant permettre un développement de la production forestière a été réfléchi en concertation avec les OS des secteurs privés et publics. Il en découle un allègement au niveau des structures territoriales avec une augmentation du niveau de production des agences territoriales. Beaucoup de cadres sont concernés.

Des études d'impacts ont été mises en place systématiquement dans toutes les équipes touchées par les réorganisations et par les suppressions de postes. Cette analyse a été menée collectivement puis de manière individuelle au travers des entretiens professionnels. Ont été étudiés les impacts sur les conditions de travail individuelles et la définition de mesures réductrices.

Les organigrammes sont stabilisés à ce jour.

Un dispositif d'accompagnement a été mis en place pour les agents en suppression de poste pour leur permettre de dérouler un parcours professionnel correct.

Pas de mobilité géographique forcée

Pas d'application de la règle des 3 ans au sein de l'ONF après suppression de poste sous réserve de l'accord du MAAF.

Face aux inquiétudes remontées du terrain, l'ONF est vigilant sur le sujet et implique ses équipes de direction au travers les comités de direction en agences et dans les DT.

ANALYSE DES PARCOURS PROFESSIONNELS ET COTATION DE POSTES :

La note de juillet 2014 a été concertée avec les établissements publics. Des progrès sont à noter notamment sur les champs d'activité. Le système actuel est néanmoins adapté au MAAF et différent au MEDDE par exemple. Une harmonisation progressive est en cours mais les situations entre opérateurs restent très différentes. Le principal est de donner le maximum d'information aux agents pour qu'ils puissent s'y retrouver dans les différents systèmes de cotation de poste.

Mobilité MEDDE-

Voir fichier en annexe

Les avis s'appliquent pour tous les tableaux de mobilité.

FAV	Avis favorable
SRC	Sous Réserve Compteur
OAC	Obtient un Autre choix
SRVP	Sous Réserve Vacance de Poste
NV	Poste Non vacant
NR	Non retenu

Mobilité ONF

Voir fichier en annexe

Mobilité DGER

Voir fichier en annexe Le fichier vous parviendra ultérieurement

DEMANDE DE DÉTACHEMENT

La mise en ligne vaut officialisation des avis et publicité de la décision de l'administration avec effet au 1er mai 2015 pour une durée de 2 ans. L'intégration sera ensuite proposée.

EXTERNE INTERNE	NOM - PRENOM	CORPS	AFFECTATION	GRADE	AVIS DE LA CAP
INTERNE	BREHIER Stéphane	PLPA CN	DRAAF/SRISE Bretagne	IAE	Report 2016
INTERNE	GRELIER Thierry	PLPA CN	DDT Deux Sèvres	IAE	Défavorable
INTERNE	GRENIER Alexandre	PCEA CN	DRIAAF Ile de France	IAE	Défavorable
INTERNE	PESENTI Danièle	PCEA HC	DREAL Lorraine	IDAE	Favorable sous réserve que le poste soit publié niveau 2 et obtenu à la CAP
INTERNE	SANSON Françoise	IAE	DDTM Pyrénées Atlantiques à Pau	IAE	Favorable

EXTERNE	LABBE Hubert	IDAE	Ministère de l'intérieur - Centre technique à la Gendarmerie Nationale	IDAE	Favorable
---------	--------------	------	------------------------------------------------------------------------	------	-----------

Demande d'intégration

TYPE INTEGRATION	NOMS - PRENOMS	CORPS ORIGINE	GRADE ACCUEIL	AFFECTATION	AVIS DE LA CAP
INTEGRATION DIRECTE	CLUSET Rémi	Ingénieur territorial		Conseil Régional Ile de France	Favorable
APRES DETACHEMENT	DAVID J. Bernard	PLPA HC	IDAE	DRAAF Limousin	Favorable
APRES DETACHEMENT	DUFRAISSE Vincent	PCEA CN	IAE	LEGTA du Nord	Favorable
APRES DETACHEMENT	THOMAS Philippe	PLPA CN	IAE	DAAF Réunion	Favorable

Liste aptitude IAE

NOM	Prénom	Affectation
JULIEN	Dominique	DRIAAF ILE-DE-France
MAURER	Hervé	DDTM SOMME
LAGACHE-NAERT	Florence	DDPP SEINE-MARITIME
GOUBIN	Régine	FAM PACA
PREVOST	Laurence	DGPAAT
BECQUET	Sabine	FAM DRAAF HAUTE-NORMANDIE
BRUNAU	Olivier	ONF CAYENNE
MOUCADEAU	Hélène	DDT CÔTE-D'OR
FERRI	Jean-Luc	ONCFS Alpes/ Méditerranée/ Corse
RICATTE	François	DRAAF LORRAINE
FOURNIER	Danièle	DREAL RHÔNE-ALPES
THEBAULT	Laurent	DAAF MAYOTTE
KIBURSE	Jean-Christophe	SG/SM/SDSI/CERIT
FAGARD	Jean-Louis	ONEMA SEINE-MARITIME
PELLETIER	Gaëtan	IFCE LA ROCHE-SUR-YON
JOFFE	Thibaud	DRAAF AUVERGNE
CADARIO	Pierre	DDCSPP HAUTES-PYRÉNÉES

LEDUR	Véronique	DRAAF LANGUEDOC-ROUSSILLON
LACOUA	Thierry	DDT INDRE-ET-LOIRE
PERONNET	Murielle	DDT ALLIER
HERZOG	Pierre-Christophe	ONF BOUCHES-DU-RHÔNE
PELOSATO	Didier	DDT LOT-ET-GARONNE
LAGADEC	Jean-Luc	DRAAF PAYS-DE-LA-LOIRE
GUYOT	Marie-Pierre	ASP DR PAYS-DE-LOIRE
BARBOTIN	Loïc	DRAAF BRETAGNE
MATHERON	Jean-Luc	ONEMA Isère
BATAILLE	Éric	DDT ESSONNE
FOUCAUT	Vincent	DDT MEURTHE-ET-MOSELLE
ALLEMAND-DEGRANGE	Claude	DAAF GUADELOUPE
BEAUJARD	Caroline	ASP DR CENTRE
MAINGAULT	Catherine	DDT MAINE-ET-LOIRE
LACOMBE	Patrick	DRAAF AQUITAINE
GERVASONI	Eric	DDT HAUTE-SAVOIE
DAVIAU	Hervé	ONF BASSE-NORMANDIE
LEBOSSÉ	Jean-Claude	DDTM CALVADOS
AIRAUT	Bernard	ONF Agence régionale PAYS-DE-LOIRE
DION	Éric	ONCFS YVELINES
VENET	Jean-Louis	DDT ARIÈGE
BRUN	Paul-Pierre	ASP GUADELOUPE
STOECKLIN	Éric	DRAAF LORRAINE
PERRIN	Claude	DDTM CORSE-DU-SUD
QUINEL	Christine	DRAAF BRETAGNE
PICOT	René	IGN AQUITAINE
DE MARIN DE CARRANRAIS	Jean	ONF UT HÉRAULT-GARD-LOZÈRE
BRAZIER-BRITANICUS	Christine	ANSES LYON
CAPITAINE	Bernard	SIDSIC MANCHE
LAMY	Éric	DDPP CÔTE-D'OR
URBAN	Denis	DDTM LANDES
OMNES	Daniel	DRAAF P.A.C.A.
BAUER	Xavier	ONF DT LORRAINE
GELIN	Bruno	DDPP RHÔNE
JULIENNE	Guénola	DGPAAT
PARZYS	Gilles	DDPP ALPES-MARITIMES
BABEAU	Isabelle	DRAAF MIDI-PYRÉNÉES

PESSY	Chantal	DRAAF Haute Normandie
VINCENT-CHEVALIER	Dominique	DDT Saône et Loire

Recours

Sur 10 recours, 6 sont reportés à la CAP de Juin 2015 soit pour complément d'informations soit parce que le bureau de gestion n'avait pas reçu l'avis de l'IGAPS. Les collègues ayant déposés un recours peuvent prendre l'appui du SNAIE-FO pour avoir de plus amples renseignements. 2 ont reçu un avis défavorable, 1 est sans objet et un à obtenu une augmentation à 95 %.

Questions diverses

Nom	Prénom	Structure d'affectation	AVIS CAP
ALBERGARIA PACHECO	Marie-Clara	DGAL/SCAS/SDASEI	FAVORABLE
ALBOUZE	Serge	DRIAF ILE DE FRANCE	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
ARNOULD-DELARA	Nathalie	LPA Barbezieux	FAVORABLE
AUSSENAC	Emmanuelle	SG/SM/SDSI	FAVORABLE
AUTEFAGE	Xavier	SG/SM/SDSI/CERI	FAVORABLE
BARRETEAU	Mathieu	DDTM ALPES MARITIMES	REPORT CAP JUIN
BEREL	Maud	DRIAAF IDF	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
BERNIER	Christine	DRAAF NORD PAS DE CALAIS	FAVORABLE
BERTOCHÉ	Véronique	DGAL/SA/SDSSA/BETD	FAVORABLE
BERTOL	Nathalie	SG/SM/SDSI	FAVORABLE
BON	Emmanuel	DRAAF HAUTE NORMANDIE / SRFD	FAVORABLE
BORNERAND	Cendrine	DDT SAVOIE	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
BRETON	Muriel	DDT AISNE	FAVORABLE
BRUCHET	Mathieu	BUREAU DU CABINET	FAVORABLE
CARON	Agnès	DRAAF PICARDIE	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
CHAUDERLIER	Isabelle	DDT AISNE	FAVORABLE
COTILLON	Nadia	DTM VENDEE	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
DALL'OCCHIO	Fabien	DDT AUDE	FAVORABLE
DEPIERRE	Nadège	SG/SRH/MISIRH	FAVORABLE
DOSSOU	Ghislaine	DDT MEURTHE ET MOSELLE	FAVORABLE

DOYEN	Magali	SG/SM/ SDSI	FAVORABLE
DUBOIS	Ludovic	DRIAAF IDF / SRAL / SIVEP	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
DUME	Anne	DDT ALPES DE HTE PROVENCE	FAVORABLE
FAURE	Xavier	DRAAF CORSE	FAVORABLE
GOULAS	Emilie	IFCE DCOI-SIRE-Pompadour	FAVORABLE
GREVET	Anne	DGAL/SPRSPP/SDQPV	FAVORABLE
GROSSHANS	Yannick	DRAAF Alsace (Mob CCP aut2013)	FAVORABLE
HATTEE	Yohan	SG/SM/SDSI	FAVORABLE
HELOUET	Karen	DAAF GUADELOUPE	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
ARROJO	Nathalie	DRIAAF IDF	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
ITIE	Sabine	DGAL/SA/SDSSA	FAVORABLE
LAMBERT	Karine	ONF	FAVORABLE
LAMOTHE	Hélène	SG/SM/SDSI	FAVORABLE
LAPSCHER	Sylvie	DDTM GARD	FAVORABLE
LEDUCQ	Lena	LEGTA Le Mans	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
LEMONNIER	Jérôme	SG/SM/SDSI	FAVORABLE
LERBOURG	Jérôme	SG/SSP	FAVORABLE
LUNDY	Florence	DRIAAF IDF	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
MARQUIS	Frédéric	SG/SM/SDSI/CERI	FAVORABLE
MAURICE	Yann	SG/SM/SDSI/CERI	FAVORABLE
MAZAUBERT	Emilie	DDT 45	FAVORABLE
MEUNIER-CAILLE	Katia	LEGTA Chambéry Servolex	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
MICHEL	Emilie	DGPAAT/SPA/SDEA	FAVORABLE
MORET	Alexandra	DDT HAUTES ALPES	FAVORABLE
PATROUILLER	Jérôme	DDT ISERE	FAVORABLE
PERCHERON	Laurent	DGPAAT/SPA/SDEA	FAVORABLE
PION	Gaëlle	SG/SAFSL/SDABC/BBO	FAVORABLE
POTTS	Lucile	LPA St-Affrique	FAVORABLE
PREVOST	Florent	DDTM SOMME	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
REMY	Sébastien	DGAL/SA/SDSSA	FAVORABLE
REQUILLART	Thomas	DAAF GUYANE	FAVORABLE
RIBEROT	Stéphanie	SG/SM/SDSI/CERI	FAVORABLE
ROCCA	Vincent	DDT 58	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
ROGER-VIAUD	Frédérique	IFCE DCOI-SIRE-Pompadour	FAVORABLE
SABLIK	Marie-Claude	DRAAF MIDI PYRENEES / SG	FAVORABLE
SAGOT	Fabrice	DDT DEUX SEVRES	FAVORABLE
SAPORTE	Teddy	SG/SM/SDSI/CERI	FAVORABLE
SENECHAL	Olivier	DDT CREUSE	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
STASSE	Adrienne	DRAAF CORSE - SRAL	AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE
TITIERE	François	DDTM CHARENTE MARITIME	FAVORABLE

PROLONGATION DE STAGE :

CHRISTOPHE Virginie
GANIER Pierre

Ces deux dossiers seront revus à la prochaine CAP

TITULARISATION

Le cas d'une collègue handicapée est soumis pour titularisation. Cette personne ne pourra pas être titularisée mais l'administration l'accompagnera pour de nouvelles démarches.

La CAP se termine à 18 H 30.

La prochaine CAP aura lieu les 9 et 10 Juin 2015.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter les représentants du personnel :

Xavier SIMON Tél. : 06 81 80 01 73 xavier.simon32@gmail.com	Pierre ZACHARIE Tél. : 04 78 63 13 00 pierre.zacharie@agriculture.gouv.fr
Nathalie CAEL Tél. : 03 83 37 71 28 nathalie.cael@meurthe-et-moselle.gouv.fr	Christine CHEVALIER Tél. : 04 99 74 31 63 christine.chevalier@herault.gouv.fr
Jean-Christophe LEROY Tél. : 01 49 55 58 74 ou 06 11 54 05 32 jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr	Catherine ALLAIN Tél. : 01 49 55 52 84 sniae@agriculture.gouv.fr